



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 30

Réunion du :	Mardi 9 avril 2024
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

CORRESPONDANCES

Ligue Méditerranée :

LMF FAFA le 5 avril 2023 : Dossier état récapitulatif FAFA de la LMF au 02/04/2024 : noté.

FFF.LFA le 5 avril 2023 : Compte rendu Commission fédérale FAFA au 02/04/2024 : noté.

FFF CRTIS le 5 avril 2024 : PV N° 8 du 28/03/2024 : noté.

Divers :

D.P.V.A le 2 avril 2024 : Réponse suite à courrier stade de Le Muy : noté.

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS le 3 avril 2024 : dossier FAFA éclairages stade Delon : noté.

MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER le 4 avril 2024 : Demande classement éclairage stade Valentini : noté.

MAIRIE DE LE LUC le 5 avril 2024 : Plans définitifs stade Pasteur : noté.

MAIRIE DE GONFARON le 5 avril 2024 : Demande classement stade G.Chazy : noté.

MAIRIE DE LE LUC le 5 avril 2024 : Confirmation du rendez-vous éclairage stade Pasteur : noté.

MAIRIE DE GONFARON le 29 mars 2024 : Bon de commande classement stade G.Chazy : noté.

COURRIERS ENVOYES

Ligue Méditerranée :

LMF FAFA le 4 avril 2024 : Retour dossier FAFA éclairage stade Delon de Bormes Les Mimosas.

Divers :

MAIRIE DE LE LUC le 4 avril 2024 : Demande classement éclairage stade Pasteur.

MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER le 4 avril 2024 : Avis préalables stades Guimier et Squillaci.

DISTRICT le 2 avril 2024 : Facture et bon de commande stade de Saint Cyr et Saint Mandrier.

DISTRICT le 5 avril 2024 : Facture et bon de commande stade de Gonfaron.

Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.
Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisés pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.
Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.
Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.
Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.
La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.



District du Var de Football



*Prochaine Réunion
Mardi 16 avril 2024*

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO